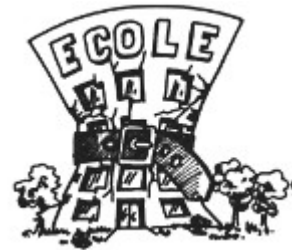


Lettre hebdo **SUD** Éducation Calvados



Vendredi 16 juin 2017

INTERCATEGORIEL

COLLÈGE MACRON : AUTONOMIE, TRI SOCIAL !



Un nouvel arrêté définissant les enseignements au collège a été soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 8 juin. Il aménage une réforme du collège que la fédération SUD Éducation a combattue et dont elle continue de demander l'abrogation. C'est pourquoi nos représentant-es au CSE ont voté contre ce nouveau texte « Collège version Macron »

Le projet d'arrêté sur les enseignements au collège prévoit d'augmenter l'autonomie des établissements et leur permet de supprimer les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), de rétablir de fait des classes européennes, des options latin et grec avec 3 heures en 4e et 3e, des classes bilingues en 6e quelle que soit la langue enseignée en élémentaire. Les établissements auront une plus grande latitude dans la définition des volumes horaires des enseignements et dans la définition des enseignements eux-mêmes.

Cette méthode à la hussarde est inacceptable : elle ne permet aucune consultation démocratique, et en premier lieu bien entendu aucune consultation des personnels.

L'arrêté Blanquer ne vise en rien à donner les moyens et à créer les conditions pour un enseignement interdisciplinaire digne de ce nom et dans lequel enseignant-es et élèves se retrouvent, bien au contraire.

Pour un collège égalitaire, SUD Éducation revendique :

- Des effectifs réduits pour toutes et tous.
- Un collège réellement unique avec un enseignement polytechnique qui garantisse à tou-ttes les élèves l'exploration de tous les types de savoirs.
- La réduction du temps de travail.
- L'autonomie des équipes et non des chef-fes d'établissement : vers l'autogestion.

Vous trouverez dans [ce document](#) l'analyse et les revendications complètes de SUD éducation.

UNE POLITIQUE SCOLAIRE NÉOLIBÉRALE ET RÉACTIONNAIRE !

Cette nouvelle mandature qui s'autoproclame celle du renouveau et d'une nouvelle ère politique s'annonce surtout comme celle de l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleuses et travailleurs, des attaques contre leurs droits, celle de la poursuite et de l'aggravation des régressions sociales, des destructions des droits sociaux, des solidarités et des services publics, au bénéfice des classes possédantes.

Cette nouvelle ère s'annonce comme celle de la violence sociale avec la volonté affichée de remettre en cause le système des retraites, l'assurance chômage, et la protection sociale. Le tout à marche forcée en légiférant par ordonnances dans un véritable déni de démocratie. Pour l'Union Syndicale Solidaires et la Fédération SUD éducation c'est inacceptable !

C'est pourquoi il y aura dès lundi 19 juin et toute la troisième semaine de juin des initiatives de mobilisation, qui, nous le souhaitons, marqueront le début de la riposte sociale contre ce nouveau projet de loi travail et ce projet de société toujours plus inégalitaire.

C'est un projet d'école réactionnaire avec le retour aux fondamentaux (français et mathématiques), l'orientation précoce des élèves avec notamment le retour de l'apprentissage avant 16 ans et des évaluations nationales de la grande section à la 3e, numérisées et annuelles.

Nous ne voulons pas de cette école qui poursuit l'adaptation du service public d'éducation aux besoins du patronat. C'est sur tous ces aspects que celles et ceux qui portent des alternatives pédagogiques et sociales doivent faire front, pour résister à ce processus et faire naître un tout autre projet pour une école égalitaire et émancipatrice. SUD Éducation et l'Union Syndicale Solidaires sont de ce combat pour une autre école, une autre société.

Vous trouverez ici l'intégralité de [la déclaration](#) de Solidaires et de SUD éducation lors du CSE du 8 juin 2017.

ENSEIGNEMENT 1^{er} DEGRE

CAPD DU 4 JUILLET

Si vous participez à la première phase d'ajustement, n'hésitez pas à nous contacter dès maintenant, nos représentant-es vous recontacteront.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, NOUVEAU DÉCRET DÉROGATOIRE

Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 8 juin, le ministère a présenté un nouveau décret dérogatoire à la réforme des rythmes scolaires qui aménage cette réforme, en autorisant dès sa parution mi-juin l'organisation de la semaine sur 4 jours à la 2017-2018.

Nous refusons cette méthode qui consiste à imposer en urgence, à un mois de la fin de l'année scolaire, un texte qui engendre des possibilités de réorganisation du temps scolaire sans aucune concertation, alors que ces dérogations affecteront non seulement les conditions de travail, sur temps scolaire ou périscolaire, de tous les personnels (animation, assistance, enseignement, entretien, restauration, surveillance...) mais également la vie des familles.

Avant même la parution du décret, plusieurs municipalités ont déjà annoncé qu'elles modifieraient unilatéralement les organisations hebdomadaires des écoles, dans un total déni de démocratie.

Ce nouveau texte dérogatoire, s'il ne revient pas sur la réforme en elle-même est l'aveu que cette récente réorganisation, contestée de toutes parts, est un échec manifeste.

Le bilan est catastrophique tant pour les enseignant-e-s et les personnels d'encadrement que pour les élèves : emplois du temps aléatoires, amplitude horaires augmentée, confusion entre périscolaire et scolaire, municipalités intrusives avec les PEDT, imposant aux équipes d'animation des contrats précaires aux salaires dérisoires, aux horaires sans temps de formation ni de concertation, et emplois du temps morcelés pour des ATSEM multi-tâches, fatigue accrue pour les élèves et les personnels...

SUD éducation a combattu la réforme Peillon/Hamon des rythmes scolaires. C'est pourquoi nous voterons contre ce nouveau décret dérogatoire qui ne revient pas sur le fond de la réforme Peillon des rythmes scolaires dont nous continuons de revendiquer l'abrogation et le remplacement par une autre réforme, radicalement différente, dans l'intérêt des élèves, des personnels, et de l'école.

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école.

Retrouvez dans [ce document](#) l'intégralité de cette analyse.

JOURNÉE DE MOBILISATION LE 19 JUIN !

Quand l'UNÉDIC a été fondée en 1958, son but était d'assurer à tou-te-s les privé-es d'emploi un revenu de remplacement proche du salaire perdu. Le principe est au départ le même que celui de la Sécurité Sociale ; celui de la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs. Une partie de tous les salaires -les cotisations sociales- est mutualisée pour remplir les caisses et subvenir aux besoins des travailleur-euses et de leur famille.

Les patrons n'en ont jamais voulu et ont toujours combattu notre modèle de protection sociale, le jugeant trop onéreux, archaïque parce que « trop solidaire ».

La propagande patronale fait apparaître les cotisations sociales comme des « charges » gênant le développement économique -en réalité leur profit- alors qu'il s'agit d'une autre forme de salaire – indirect, socialisé – à partir des richesses créées par les salarié-es dans l'entreprise.

Les efforts sont toujours faits par les mêmes : quand le chômage baisse, le patronat obtient une baisse des cotisations et quand le chômage repart à la hausse, il exige une baisse de l'indemnisation !

Il est grand temps de briser cette spirale infernale, et d'obtenir enfin un revenu de remplacement à 80 % du salaire antérieur, avec un minimum de 80 % du SMIC !

**Nous appelons tous les Privé-es d'emploi, Précaires, Intermittent-es, Salarié-es
à se mobiliser lors du rassemblement devant l'Agence de
Pôle Emploi Fresnel à partir de 09H00.**

Retrouvez [le tract](#) ici.

CONGRÈS LOCAL

Le congrès local, réservé aux adhérent-es, est un moment particulièrement important dans la vie de notre syndicat. c'est, d'une part, une occasion privilégiée pour nous retrouver et faire le point ensemble sur ce qui a été fait et ce que nous voulons réaliser. D'autre part, il est la source de la légitimité de toutes les décisions qui seront prises dans l'année qui suit.

Dans SUD Education, comme dans notre union interprofessionnelle Solidaires, ensemble nous construisons un syndicalisme qui appartient à toutes et à tous ses syndiqué-es et qui n'est pas confisqué par quelques un-es. En participant nombreuses et nombreux à ces journées, nous réalisons ce projet.

Venez participer à notre congrès les **29 et 30 juin** à notre local du Chemin Vert à Caen. Une demande de participation doit être envoyée à l'administration au moins trois jours à l'avance accompagnée de la convocation que vous avez dû recevoir par courrier.

ENFIN UNE PIERRE DANS LE JARDIN DE L'ÉTAT D'URGENCE

Solidaires se félicite de la censure par le Conseil Constitutionnel d'une des dispositions les plus liberticides de la loi de 1955 sur l'état d'urgence. Par décision du 9 juin, celui-ci a donc abrogé, à compter du 15 juillet, l'interdiction de séjour faite à « toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics » en raison du déséquilibre qu'elle crée au regard de la liberté d'aller et de venir et le droit de mener une vie familiale normale. Rappelons que cette mesure avait notamment permis aux autorités alors en place, d'écarter des mobilisations sociales plusieurs centaines de militant-es pour des motifs officiellement sécuritaires mais en réalité pour délit d'opinion et d'opposition politique, notamment lors des mobilisations à l'occasion de la COP 21 et contre la loi travail. Le rapport d'Amnesty International a également contribué à démontrer que les interdictions de manifester étaient, de fait, contraires aux libertés.

Dès lors Solidaires se réjouit de la disparition de cette mesure et continue de revendiquer la levée complète et définitive de cet état d'exception, lequel permet entre autres les assignations à résidence, les perquisitions administratives, et met à l'écart l'autorité judiciaire.

A Solidaires, nous affirmons à nouveau que ce type de mesures produit une société de la surveillance, qu'elles entretiennent à dessein la peur et la méfiance de chacun à l'encontre de chacun, au détriment de la solidarité, de la tolérance et des libertés. Nous ne voulons pas, jamais, de cette société-là !

Retrouvez ici l'intégralité du [tract](#) de Solidaires.

STOP À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SOCIALE

A l'appel de SUD-Rail et du comité de soutien de Nathalie, plus de 800 personnes se sont déplacées pour signifier leur refus de voir la criminalisation de l'action syndicale gagner du terrain dans l'entreprise publique.

Ils tentent de criminaliser toutes les actions syndicales :

- Lorsque nous défendons nos droits et refusons le dumping social, nous sommes des irresponsables !
- Lorsque nous mettons l'outil syndical au service de ceux et celles qui sont victimes des choix d'éclatement de l'entreprise publique, de remises en cause de leur statut et des réglementations, nous sommes des jusqu'au-boutistes !
- Et lorsque nous agissons pour contester le moins-disant social et les attaques sur les droits des salarié-es, les patrons exercent leur pouvoir à l'encontre des syndicalistes honnêtes en les sanctionnant à travers des conseils de discipline qui sont devenus de véritables tribunaux patronaux !

➤ Tous ensemble, condamnons avec fermeté les violences patronales et leur système qui plongent les salarié-es dans l'exaspération ! Exigeons la suppression de la direction de l'éthique qui loin d'être un médiateur, se comporte comme l'inquisition, et une réforme des conseils de discipline qui sont devenus des outils de répression !

➤ Condamnons et dénonçons publiquement ce management anxigène et violent qui exclut et maltraite, ainsi que ceux qui l'exercent !

➤ Exigeons le retrait des sanctions et des manœuvres patronales dilatoires engagées contre les syndicalistes et les salarié-es qui luttent !

Vous trouverez ici [le tract](#) de SUD rail.